

# DOSSIER DE CANDIDATURE

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER AVANT LE **31 AOÛT 2018** A : [STARTUP@INFOPRO-DIGITAL.COM](mailto:STARTUP@INFOPRO-DIGITAL.COM)

**TOUTES LES PIÈCES ADDITIONNELLES POURRONT ÊTRE ADRESSÉES PAR COURRIER**

LE TROPHEE START-UP 2018

L'ARGUS DE L'ASSURANCE

ANTONY PARC 2 – 10 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE – BP 20156 – 92186 ANTONY CEDEX

1

*Peuvent se présenter toutes les start-up, sociétés de moins de 5 ans d'existence commerciale ou encore en phase d'incubation, intervenant dans les domaines de l'IA / Data Analytics, de l'e-santé / télémédecine ou encore de l'Expérience client mais aussi appartenant aux catégories AssurTech et FinTech...*

*L'organisateur se réserve par ailleurs le droit d'écarter les dossiers ne correspondant pas aux critères de participation, et sera tenu de rembourser les frais d'inscription.*

## • IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CANDIDATE :

NOM STARTUP :

En incubation ou

Start-Up de moins de 5 ans d'existence commerciale

EFFECTIF :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

SITE WEB :

## • CONTACT (responsable que nous pouvons joindre pour le suivi du dossier) :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL :

TEL (Fixe + Portable) :

ADRESSE (si différente) :

## • EN CAS DE NOMINATION, identité de la personne amenée à recevoir le prix :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL :

TEL (Fixe + Portable) :

# DOSSIER DE CANDIDATURE

**L'Argus de l'assurance récompense des start-up à travers 5 catégories** (\*cf. règlement ci-après sur les critères d'évaluation) :

**NOM DE LA SOCIETE CANDIDATE :**

NOM & PRENOM DE SON DIRIGEANT :

**SITE WEB :**

**TYPE DE SOCIETE :**

- En incubation
- Start-Up de moins de 5 ans d'existence commerciale

**CHOIX DE LA CATEGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE SEMBLE LEGITIME D'ETRE PRESENTÉE** (cf. critères d'évaluation page 6) :

- 1/ IA / DATA ANALYTICS
- 2/ ESANTE / TELEMEDECINE
- 3/ ASSURTECH
- 4/ FINTECH
- 5/ RELATION CLIENTS / UX

*Seront récompensés les entreprises de moins de 5 ans d'existence ou encore en phase d'incubation, ayant développé des produits et services innovants en lien avec une ou plusieurs des 5 catégories présentées ci-dessus.*

*Les postulants peuvent choisir d'inscrire leur réalisation dans une ou deux des catégories proposées (un bulletin d'inscription à remplir par catégorie).*

*En fonction du nombre de dossiers, l'organisateur se réserve le droit de faire une présélection des dossiers avant présentation au jury.*

*Le jury, composé de professionnels de l'assurance, de représentants d'incubateurs et d'accélérateur et de fédérations, s'attachera donc plus particulièrement aux critères suivants : business model innovant, résultats attendus en termes de performances, capacité à innover et à mobiliser les partenaires externes.*

La société \_\_\_\_\_ demande son inscription au **Trophée START-UP 2018**. Elle s'engage à se conformer aux modalités de son règlement, et déclare en avoir pris connaissance et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses notamment l'article 11 relatif au traitement des données personnelles. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 (art. 34 et s.) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à notre service clientèle situé au 10, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY. Si vous ne souhaitez pas recevoir des informations commerciales de nos Partenaires par courrier, fax ou courrier électronique, Merci de cocher ici

# DOSSIER DE CANDIDATURE

3

## DESCRIPTION DE LA SOCIETE PRESENTEE

• **DATE OU PERIODE DE LANCEMENT / REALISATION :**

• **DESCRIPTION DU CONCEPT ET DE VOTRE BUSINESS MODEL :**

• **CARACTERE INNOVANT DE VOTRE START-UP :**

• **AVANTAGES CONCURRENTIELS POUR UN INVESTISSEUR / PARTENAIRE ASSUREUR :**

• **RESULTATS DEJA CONSTATES ET/OU ATTENDUS (CA, CLIENTS, PARTENAIRES...) :**

• **POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE START-UP MERITE D'ETRE PRIMEE ?**

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## PARRAINAGE

*Pour soutenir la candidature de votre start-up, vous pouvez également choisir un parrain (un partenaire, un collègue, un ancien collaborateur,...) qui a un regard extérieur sur votre parcours d'entrepreneur.*

4

### Identité du Parrain :

NOM :                      PRENOM :

FONCTION :                                      ENTREPRISE :

### LE MOT DU PARRAIN : EXPLIQUEZ POURQUOI CETTE START-UP VOUS SEMBLE INNOVANTE &

**EXEMPLAIRE** - N'hésitez pas à mettre en avant les **initiatives remarquables** du candidat, à faire partager votre sentiment personnel sur les **points forts et la valeur ajoutée** de la start-up représentée.

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER AVANT LE **31 AOUT 2018** A : [STARTUP@INFOPRO-DIGITAL.COM](mailto:STARTUP@INFOPRO-DIGITAL.COM)

Pour chaque catégorie, un prix est décerné par un jury constitué de personnalités qualifiées.

**LE PALMARES 2018 SERA DEVOILE DANS LE CADRE D'UNE CEREMONIE DE REMISE DES TROPHEES QUI SE TIENDRA SUR LA CONFERENCE « LES START-UP ET L'ASSURANCE » LE 26 SEPTEMBRE PROCHAIN à PARIS.**

Chaque action primée donnera lieu à un reportage publié dans *l'Argus de l'assurance*.

Les résultats du palmarès seront intégralement publiés dans le numéro daté du 26 septembre 2018.

**Ils seront également accessibles sur le site [www.argusdelassurance.com](http://www.argusdelassurance.com)**

## REGLEMENT

### ARTICLE 1 - LES ORGANISATEURS ET LES OBJECTIFS DU TROPHEE

5

« LE TROPHEE DES START-UP 2018 », dont l'objectif est de récompenser des services, des initiatives, des hommes ou des équipes émanant de start-up innovantes ayant un rapport direct ou indirect avec le secteur de l'assurance, est organisé par :

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO (G.I.S.I.)  
Capital 38 628 352 euros - RCS Nanterre 442 233 417  
Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle  
La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex - FRANCE  
Ci-après l'organisateur,

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO est un éditeur de presse qui édite notamment le magazine professionnel « L'Argus de l'assurance ».

### ARTICLE 2 - LES TROPHEES – CATEGORIES

**Peuvent se présenter à ce concours toutes les start-up - entreprises de moins de 5 ans d'existence ou encore en phase d'incubation - qui souhaitent mettre en avant leur activité, produits ou services innovants, au bénéfice des acteurs de l'assurance, dans l'une des catégories du trophée.**

Une même société peut candidater dans une ou deux des catégories ci-dessous.

L'organisateur a retenu **5 catégories** dans le cadre du TROPHEE DES START-UP 2018 :

1/ IA / DATA ANALYTICS

2/ ESANTE / TELEMEDECINE

3/ ASSURTECH

4/ FINTECH

5/ RELATION CLIENTS / UX

### ARTICLE 3 –LES CRITERES D'EVALUATION PAR CATEGORIE

#### 1. INTELLIGENCE ARTIFICIELLE / DATA ANALYTICS

*Ce prix récompense une start-up (moins de 5 ans d'existence ou encore en phase d'incubation) ayant une expertise dans l'Intelligence artificielle et/ou le DATA ANALYTICS et particulièrement remarquable pour son business model innovant / les innovations proposées (qui peuvent être aussi de l'IA en termes de produits et de services.*

Le jury, composé de professionnels de l'assurance, de représentants d'incubateurs et d'accélérateur et de fédération, s'attachera donc plus particulièrement aux critères suivants : business model innovant, résultats attendus en termes de performances, capacité à innover et à mobiliser les partenaires externes.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## 2. ESANTE / TELEMEDECINE

*Ce prix récompense une start-up (moins de 5 ans d'existence ou encore en phase d'incubation) ayant une expertise en e-santé et/ou en télémedecine particulièrement remarquable pour son business model innovant / les innovations proposées en termes de produits et de services.*

Le jury, composé de professionnels de l'assurance, de représentants d'incubateurs et d'accélérateur et de fédération, s'attachera donc plus particulièrement aux critères suivants : business model innovant, résultats attendus en termes de performances, capacité à innover et à mobiliser les partenaires externes.

## 3. ASSURTECH

*Ce prix récompense une AssurTech (moins de 5 ans d'existence ou encore en phase d'incubation) remarquable pour son business model innovant / les innovations proposées en termes de produits et de services.*

Le jury, composé de professionnels de l'assurance, de représentants d'incubateurs et d'accélérateur et de fédération, s'attachera donc plus particulièrement aux critères suivants : business model innovant, résultats attendus en termes de performances, capacité à innover et à mobiliser les partenaires externes.

## 4. FINTECH

*Ce prix récompense une FinTech (moins de 5 ans d'existence ou encore en phase d'incubation) remarquable pour son business model innovant / les innovations proposées en termes de produits et de services.*

Le jury, composé de professionnels de l'assurance, de représentants d'incubateurs et d'accélérateur et de fédération, s'attachera donc plus particulièrement aux critères suivants : business model innovant, résultats attendus en termes de performances, capacité à innover et à mobiliser les partenaires externes.

## 5/ RELATION CLIENTS / UX

*Ce prix récompense une start-up (moins de 5 ans d'existence ou encore en phase d'incubation) ayant une expertise dans le domaine de la relation client et de l'UX (modélisation du parcours clients, aide à la vente et à l'accompagnement client...) particulièrement remarquable pour son business model innovant / les innovations proposées en termes de produits et de services.*

Le jury, composé de professionnels de l'assurance, de représentants d'incubateurs et d'accélérateur et de fédération, s'attachera donc plus particulièrement aux critères suivants : business model innovant, résultats attendus en termes de performances, capacité à innover et à mobiliser les partenaires externes.

## ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Les candidats choisissent de déposer un dossier de candidature pour le(s) catégorie(s) qui leur semble(nt) correspondre le mieux à la réalisation de la société représentée. Néanmoins, l'organisateur, le comité d'experts ou le jury pourra inscrire un organisme candidat à une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé, s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats déclarent qu'ils disposent de tous les droits, notamment de propriété intellectuelle, sur les marques, réalisations ou projets présentés. Si les candidats ne disposent pas de ces droits, ils garantissent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de litiges liés à la protection de la propriété intellectuelle. Le candidat fera, seul, son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise des trophées, à propos du dossier présenté. Il indemniserà l'organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## ARTICLE 6 – INSCRIPTIONS

**Clôture des inscriptions et de remise des dossiers : 31 août 2018.** Les dossiers devront être adressés par e-mail à [startup@infopro-digital.com](mailto:startup@infopro-digital.com). Le dossier de candidature ainsi que le bulletin d'inscription sont disponibles en téléchargement sur le site : <https://evenements.infopro-digital.com/argus/evenement-trophee-start-up-2018-2018-p-8529>

7

## ARTICLE 7 – RECEVABILITE

Les formulaires devront être adressés, dûment remplis, sous peine de nullité, par e-mail, à l'organisateur à l'adresse mentionnée à l'article 6, **pour le 31 août au plus tard**. Si un dossier est jugé non recevable par rapport au présent règlement, une lettre motivée en avisera le postulant.

## ARTICLE 8 – JURY - SELECTION DES NOMINES ET LAUREATS

Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues du monde de l'assurance, dirigeant(e)s d'entreprises ou d'associations et des représentants d'incubateurs/accélérateurs. Ils sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et leur représentativité du monde de l'assurance, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

En fonction de ces critères d'appréciation, chacun des membres du jury note de 0 à 10 chaque dossier sélectionné. Les dossiers obtenant les meilleures notes sont isolés et notés à nouveau jusqu'à ce que trois d'entre eux émergent : LES NOMINES.

La réalisation lauréate sera désignée à l'issue d'un vote à bulletin secret.

Les membres du jury dont les organismes seraient postulants au Trophée START-UP 2018 n'ont pas le droit de participer à la délibération les concernant.

Les débats au sein du jury sont secrets et ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

## ARTICLE 9 - REMISE DES TROPHEES

Les trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le **26 septembre 2018**. Les nominés seront avisés de leur nomination par l'organisateur et devront être présents à la cérémonie afin de, en cas de victoire, recevoir leur trophée (s'ils sont désignés lauréats par le Jury).

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## ARTICLE 10 - UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITE

L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidature, à ses travaux et à l'organisme référent. Ces informations ne seront portées à la connaissance du jury et des prestataires de l'organisateur qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats et de la communication autour du trophée.

Pour les lauréats et les nominés en revanche, du seul fait de leur nomination, l'organisateur est autorisé à rendre publiques les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant au « Trophée START-UP 2018 ». L'organisateur informera préalablement les lauréats et nominés de ces actions de communication.

## ARTICLE 11 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les lauréats et nominés sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre du concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur nomination. Ils acceptent que leurs données soient utilisées par l'organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues à l'article 10. En outre, G.I.S.I. ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL pourra leur envoyer des invitations en vue de l'organisation d'événements.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : Groupe Industrie Services Info, TROPHEE START-UP 2018, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - 92186 Antony Cedex, ou par mail à [cnil@gisi.fr](mailto:cnil@gisi.fr).

## ARTICLE 12 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible en ligne, il peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse Internet suivante : <http://evenements.infopro.fr/argus/>. Une copie écrite du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à : GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO, TROPHEE START-UP 2018 – Fanny Cava, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex. Les frais engagés par les candidats pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur par la réexpédition d'un timbre au même tarif). GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.